



Rupture de contrat conventionnelle

Par **Pendragon**, le **19/12/2012 à 03:26**

Bonjour,

Avec mon patron nous avons décidé d'une rupture conventionnelle à l'oral. À la place d'avoir le courrier pour l'entretien, j'ai eu un message de son comptable me disant de le rappeler pour mettre en place la rupture et voire les modalités. Étant donné qu'il n'a pas le droit d'être assisté par son comptable, a t il le droit de procéder de cette façon?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **19/12/2012 à 17:06**

Bonjour,

Il faudrait savoir si le comptable est salarié de l'entreprise mais vous pourriez répondre à cette personne tout en refusant qu'elle assiste à l'entretien lors de la conclusion de la rupture conventionnelle...

Par **Pendragon**, le **19/12/2012 à 18:21**

Je vais me renseigner, merci de votre reponse